

● **Avril et mai 1761 :**

BM Arles, ms 783, p. 877 (cite Père PAPON, *Voyage en Provence*).  
ADBR, 156 E BB 14, délibération du 27 décembre 1758 (pour 1757).

En 1761, les dégâts amenés par les orages se produisirent en avril et mai, notamment à Roquevaire, par "*les eaux pluviales ramassées en abondance dans la rivière d'Huveaune*". Le 8 avril, un ouragan renversa, dans l'espace d'une heure, entre Aubagne et Roquevaire, 1 800 pieds d'arbres fruitiers et 6 000 oliviers au Beausset.

*Bulletin archéologique d'Arles*, n°2, 1891, p. 51

8 avril 1761 : Un ouragan d'une violence extrême ravagea tout le territoire.

*Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence*, Aix, David, 1761.

Fox-Amphoux, [Département du Var] fut "*grêlée*" dans le mois de mai 1761.

Au Luc, on fit même des messes et neuvaines "*pour demander au ciel la sérénité du temps*".

● **Juin 1761 :**

*Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence*, Aix, David, 1761.

Le 10 juin, Saint-Martin-de-Pallières, dans le Var, essuya une grêle encore plus forte.

● **Août 1761 :**

*Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence*, Aix, David, 1761.

D'autres orages se produisirent en août, notamment le 3, à Tourretes-les-Vence [Département des Alpes-Maritimes], mais aussi dans la viguerie de Digne, à Saint-Jeannet, Entrevennes, Castellet-les-Oraison. Rien qu'à Entrevennes, l'orage du 3 août couvrit les terres de gravier et emporta les murailles de soutènement et l'estime des dommages monta à 24 436 livres.

● **Septembre 1761 :**

*Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence*, Aix, David, 1761, p. 123.

A Gréolières, sur la vallée du Loup [Département des Alpes-Maritimes], la situation apparaissait très dégradée à M. Matheron, procureur du pays, en visite au cours du mois de septembre 1761, qui rapporta ainsi ses conclusions, devant l'Assemblée générale des communautés : "*il résulte de ce verbal du 25 septembre, que les habitants ont assuré qu'il y a trente ans que le sommet de la montagne de Cheron [Cheiron] étoit couvert de gazon, qui venoit jusques dans l'endroit le plus penchant ; mais que cette partie supérieure de la montagne ayant été mise en culture, il est arrivé qu'au bout de trois ou quatre ans, le peu de terres qu'il y avoit a été entraîné par les eaux pluviales et il n'est resté que le roc. Depuis lors, plusieurs ravins se sont formés insensiblement et ont dégradé ou emporté, en partie, les terres inférieures, surtout en 1755, qu'il survint un violent orage, qui augmenta beaucoup les ravins*".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

ADBR, C 2060, Procès-verbal des dégâts de Gréolières, par M. d'Aubenas, 25 septembre 1762.

Le procès-verbal dont il était question a été conservé : il est plus précis sur la situation des dommages aux terres, *"dont partie se trouve en-delà de Gréolières, du côté du couchant, partie au dessus de la montagne de Cheiron, mais les plus considérables sont du côté du Levant, au revers de la Montagne en allant vers Coursegoules"*.

Calcul fait sur le cadastre, comptes trésoraires et autres papiers, la perte du terroir fut évaluée à la quatorzième portion, mais on pensait qu'elle ne pouvait qu'augmenter par la suite, si l'on n'arrêtait pas le progrès des ravins. On proposait de semer du gland au plus haut de la montagne et les consuls demandaient la plantation d'un "cordon de bois" de 1 260 cannes de long sur 80 de large, pour un prix évalué à 400 livres.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur